

Expériences pédagogiques des jeunes femmes ayant une incapacité



par Christoph Schimmele, Sung-Hee Jeon et Rubab Arim

Date de diffusion : le 27 octobre 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences pédagogiques des jeunes femmes ayant une incapacité

par Christoph Schimmele, Sung-Hee Jeon et Rubab Arim

DOI : <https://doi.org/10.25318/36280001202101000003-fra>

Résumé

La présente étude utilise les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 pour comparer les expériences pédagogiques des femmes et des hommes de 15 à 34 ans ayant une incapacité. Ces expériences permettent de rendre compte des difficultés auxquelles les personnes ayant une incapacité ont déclaré être confrontées à l'école. Il peut s'agir, par exemple, de limites en matière d'apprentissage, d'exclusion sociale ou de l'absence de mesures d'adaptation. Dans l'ensemble, davantage de similitudes que de différences ont été observées entre les femmes et les hommes sur le plan des expériences pédagogiques, à quelques exceptions près. Une plus grande proportion de femmes que d'hommes ont suivi des cours en ligne ou à domicile, tandis qu'une plus grande proportion d'hommes ont changé d'école ou ont fréquenté une école ou des classes spéciales en raison de leur état. Par ailleurs, une plus grande proportion d'hommes que de femmes ont déclaré qu'en raison de leur état, cela leur avait pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel. Quant aux mesures d'adaptation nécessaires pour fréquenter l'école, une plus grande proportion d'hommes ont déclaré avoir besoin d'appareils ou de services de soutien et de transport adapté. Toutefois, en ce qui concerne les mesures d'adaptation ou autres besoins non comblés, aucune différence n'a été relevée entre les hommes et les femmes. En ce qui a trait aux expériences sociales, une plus grande proportion d'hommes que de femmes ont déclaré que certaines personnes les évitaient à l'école.

Mots clés : discrimination fondée sur l'incapacité, étudiants ayant une incapacité, expériences pédagogiques, femmes ayant une incapacité, mesures d'adaptation scolaires.

Auteurs

Christoph Schimmele, Sung-Hee Jeon et Rubab Arim travaillent à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation, Direction des études analytiques et de la modélisation, de Statistique Canada.

Introduction

Les personnes ayant une incapacité ont tendance à avoir un niveau de scolarité moins élevé que leurs homologues n'ayant pas d'incapacité. Cette différence a été attribuée à divers facteurs, tels que l'absentéisme, les résultats scolaires, les attentes des parents et la stigmatisation liée à la santé (Arim et Frenette, 2019; Chatzitheochari et Platt, 2019; Queirós, Wehby et Halpern, 2015; Shandra et Hogan, 2009). Parmi les personnes âgées de 25 à 44 ans, la proportion de femmes sans certificat, diplôme ou grade était près de deux fois plus élevée chez celles ayant une incapacité (11 %) que chez celles n'en ayant pas (6 %). Toutefois, une proportion comparativement plus élevée d'hommes ayant une incapacité (19 %) avaient un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires. Environ 30 % des femmes ayant une incapacité étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade de niveau supérieur, comparativement à 43 % des femmes n'ayant pas d'incapacité et à 17 % des hommes ayant une incapacité.

Le modèle social de l'incapacité met l'accent sur les désavantages sociaux qui rendent les activités quotidiennes et la participation difficiles pour les personnes ayant une incapacité (Burlock, 2017; Grondin, 2016). Ainsi, le niveau de scolarité plus faible des personnes ayant une incapacité peut être attribué à des obstacles qui réduisent leurs chances de réussite scolaire (Kimball et coll., 2016). Parmi les exemples courants de tels obstacles figurent les écoles dont les bâtiments sont inaccessibles, l'absence de transport adapté, ou l'absence de programmes ou de classes spéciales. Les personnes ayant une incapacité peuvent aussi avoir besoin de mesures d'adaptation, comme des appareils fonctionnels, des services de soutien ou un programme d'études modifié pour favoriser leur réussite scolaire. En l'absence de telles mesures, les étudiants peuvent se voir contraints de changer leur orientation scolaire, de prendre plus de temps pour terminer leurs études, ou de mettre fin à leurs études. De plus, les préjugés liés à l'incapacité peuvent conduire à l'isolement social à l'école.

La présente étude s'appuie sur les travaux antérieurs de Burlock (2017) en comparant les expériences pédagogiques des femmes et des hommes de 15 à 34 ans ayant une incapacité¹. Ces expériences permettent de rendre compte des difficultés auxquelles les personnes ayant une incapacité disent être confrontées à l'école. Il peut s'agir, par exemple, de limites en matière d'apprentissage, d'exclusion sociale ou de l'absence de mesures d'adaptation nécessaires pour fréquenter l'école. La présente analyse cherche également à déterminer si la sévérité de l'incapacité contribue aux différences potentielles entre les femmes et les hommes en ce qui a trait aux expériences pédagogiques.

Source des données et mesures

La présente étude repose sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017, une enquête postcensitaire qui a servi à recueillir des données sur les Canadiens âgés de 15 ans et plus ayant une difficulté fonctionnelle (p. ex. difficulté à voir), un problème de santé mentale ou un autre type de problème de santé ayant duré ou devant durer six mois ou plus (Cloutier, Grondin et Lévesque, 2018). La population cible a englobé les Canadiens des 10 provinces et 3 territoires qui vivaient au sein d'un ménage. Étaient exclues les personnes qui vivaient dans un établissement institutionnel (p. ex. établissement de soins de longue durée) et dans une réserve des Premières Nations. Dans le cadre de l'ECI de 2017, des données ont été recueillies sur 23 126 personnes âgées de 15 ans et plus (une taille de population pondérée estimée à 6 246 640). Plus de la moitié des répondants (55,8 %) étaient des femmes (la variable recueillie dans l'ECI était le sexe) et le taux global de réponse a été de 69,5 %.

1. Les données des cycles de 2012 et de 2017 de l'ECI ne sont pas comparables en raison de différences dans leurs bases de sondage (voir Cloutier, Grondin et Lévesque, 2018).

La présence d'une incapacité a été déterminée au moyen des questions d'identification des incapacités (QII), qui définissent l'incapacité en fonction du modèle social (Cloutier, Grondin et Lévesque, 2018). Le module des QII est un instrument d'enquête autodéclaré qui définit l'incapacité comme une difficulté fonctionnelle ou un état qui interagit avec les obstacles environnementaux et limite les activités quotidiennes d'une personne. Un score global de sévérité a été calculé en fonction du nombre de différents types d'incapacité déclarés par une personne, du niveau de difficulté à réaliser certaines tâches et de la fréquence de la limitation des activités².

Dans le cadre de l'ECI, un large éventail de questions ont été posées aux répondants à propos de leurs expériences pédagogiques. Ces questions visaient notamment à déterminer si les répondants ont dû mettre fin à leurs études en raison de leur état, si leur état a eu une incidence sur leurs expériences d'apprentissage en lien avec la poursuite de leurs études et leur orientation scolaire, et s'il a eu une incidence sur leurs expériences sociales dans le contexte scolaire. Des questions ont aussi été posées sur l'accessibilité de l'école afin de déterminer les installations adaptées dont les répondants avaient besoin pour fréquenter l'école, et si ces installations ~~mesures~~ avaient été mises à leur disposition.

L'analyse porte sur les répondants âgés de 15 à 34 ans qui étaient aux études au moment de la tenue de l'enquête (de mars à août 2017) ou qui l'avaient été au cours des cinq années précédentes (de 2012 à 2017) et qui ont déclaré avoir une incapacité pendant leurs études. Cela correspond à une population pondérée de 424 860 femmes et de 283 990 hommes ayant une incapacité. Des statistiques descriptives ont été utilisées pour comparer, sur le plan des expériences pédagogiques, les jeunes femmes et les jeunes hommes ayant : 1) une incapacité quelconque; 2) une incapacité légère ou modérée (cas « moins sévères »); et 3) une incapacité sévère ou très sévère (cas « plus sévères »). Bien que les différences entre les types d'incapacité puissent avoir une incidence sur les différences selon le sexe en ce qui a trait aux expériences pédagogiques, les données et les limites méthodologiques n'ont pas permis d'effectuer une comparaison selon les types d'incapacité.

Résultats

Caractéristiques descriptives

Le tableau 1 présente certaines caractéristiques de la population étudiée. Parmi celle-ci, 50 % des femmes et 48 % des hommes étaient aux études au moment de l'enquête en 2017, et une proportion similaire (50 % des femmes et 52 % des hommes) avaient été aux études au cours des cinq années précédentes.

Le niveau de scolarité des femmes était significativement plus élevé que celui des hommes. Environ deux fois plus de femmes (23 %) que d'hommes (12 %) étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un grade de niveau supérieur, et près de deux fois plus de femmes (21 %) que d'hommes (11 %) étaient titulaires d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou de cégep inférieur au baccalauréat. À l'inverse, un pourcentage significativement inférieur de femmes (4 %) que d'hommes (7 %) possédaient un certificat ou un diplôme d'une école de métiers³.

Aucune différence significative n'a été observée entre les femmes et les hommes sur le plan de la sévérité de l'incapacité ou du nombre de types d'incapacité. Environ la moitié des femmes (53 %) et des

2. Voir Cloutier, Grondin et Lévesque (2018), annexe C, pour obtenir de plus amples renseignements sur la définition des indicateurs de sévérité de l'incapacité.

3. Les différences entre les sexes présentées dans ce tableau ne visent pas à estimer l'incidence de l'incapacité sur le niveau de scolarité, car de nombreux autres facteurs peuvent jouer un rôle important.

hommes (51 %) avaient une incapacité légère, tandis que le cinquième des femmes et des hommes avaient une incapacité modérée. Environ le quart des femmes et moins du tiers des hommes avaient une incapacité sévère ou très sévère. La plupart des femmes (58 %) et des hommes (55 %) avaient deux incapacités ou plus.

Tableau 1

Certaines caractéristiques des Canadiens âgés de 15 à 34 ans ayant une incapacité qui sont actuellement aux études ou qui ont fréquenté une école au cours des cinq dernières années, 2017

	Femmes	Hommes
	pourcentage	
Fréquentation scolaire		
Actuellement aux études	50,0	48,4
Fréquentation scolaire au cours des cinq dernières années	50,0	51,6
Plus haut niveau de scolarité atteint		
Sans diplôme d'études secondaires	21,1 *	33,7
Diplôme d'études secondaires	31,9	36,6
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	3,7 *	6,8
Certificat ou diplôme d'un collège ou d'un cégep ¹	20,7 *	11,2
Baccalauréat ou niveau supérieur	22,5 *	11,7
Groupe d'âge		
15 à 24 ans	66,6 *	71,3
25 à 34 ans	33,4 *	28,7
Sévérité de l'incapacité		
Légère	52,5	50,6
Modérée	21,0	20,5
Sévère	17,3	17,8
Très sévère	9,2	11,1
Nombre d'incapacités		
Une	41,7	45,4
Deux ou trois	41,1	37,8
Plus de trois	17,2	16,7

* valeur significativement différente de celle des hommes de la même population à $p < 0,05$

1. Comprend les diplômes d'études postsecondaires ou les certificats inférieurs à un baccalauréat.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

Abandon des études

Une proportion similaire de femmes et d'hommes (29 % chacun) ont dû mettre fin à leurs études en raison de leur état (tableau 2). Environ 9 % des femmes et 12 % des hommes ayant une incapacité ont déclaré avoir déjà mis fin à leurs études ou à leur formation en raison d'un manque d'appareils fonctionnels ou de services de soutien, mais cette différence n'était pas statistiquement significative.

Selon la sévérité de l'incapacité, l'expérience des femmes et des hommes sur le plan de l'abandon des études était généralement similaire, à l'exception d'une différence digne de mention. Chez les personnes ayant une incapacité moins sévère, environ 5 % des femmes ont mis fin à leurs études en raison d'un manque d'appareils fonctionnels ou de services de soutien, une proportion environ deux fois inférieure à celle enregistrée chez les hommes (10 %; à utiliser avec prudence). Une proportion similaire de femmes (23 %) et d'hommes (24 %) dans ce groupe de sévérité ont mis fin à leurs études en raison de leur état. Pour ce qui est des personnes ayant une incapacité plus sévère, comme on pouvait s'y attendre, la proportion de femmes et d'hommes ayant mis fin à leurs études était plus élevée, mais aucune différence selon le sexe n'a été observée.

Dans l'ensemble, au chapitre de l'abandon des études, l'expérience des femmes était en grande partie similaire à celle des hommes, sauf chez les personnes ayant une incapacité moins sévère, en ce qui concerne le manque d'appareils fonctionnels ou de services de soutien.

Expériences d'apprentissage

Parmi les 12 expériences d'apprentissage examinées, les différences selon le sexe n'étaient pas statistiquement significatives pour la moitié d'entre elles, et ce, pour chacun des groupes d'incapacité (incapacité quelconque, incapacité moins sévère, incapacité plus sévère) (tableau 2). Une proportion similaire de femmes (15 %) et d'hommes (14 %) ayant une incapacité quelconque ont commencé l'école plus tard que la majorité des personnes du même âge en raison de leur état (tableau 2, colonne 1). De grandes similarités ont aussi été observées entre les femmes et les hommes ayant une incapacité pour diverses autres expériences d'apprentissage liées à leur condition, y compris le fait de devoir quitter leur milieu pour poursuivre leurs études, le fait de suivre moins de cours ou d'étudier moins de matières qu'ils ne l'auraient voulu, le fait de changer leur orientation scolaire, le fait de limiter leurs choix de cours ou de carrière, et le fait d'assumer des dépenses supplémentaires pour poursuivre leurs études.

Cependant, quelques différences selon le sexe ont été observées. En effet, une proportion plus élevée de femmes (27 %) que d'hommes (20 %) ayant une incapacité quelconque ont suivi des cours en ligne ou à domicile en raison de leur état. Cette différence semble être associée à la catégorie de sévérité : chez les personnes ayant une incapacité sévère, la proportion de femmes (45 %) ayant suivi des cours en ligne ou à domicile était environ deux fois plus élevée que la proportion d'hommes (22 %).

En revanche, une proportion beaucoup plus faible de femmes (26 %) que d'hommes (32 %) ayant une incapacité quelconque ont changé d'école en raison de leur état. Cette différence s'observe surtout chez les personnes ayant une incapacité moins sévère (19 % des femmes et 25 % des hommes). La différence dans la proportion de femmes et d'hommes ayant une incapacité plus sévère qui ont changé d'école était statistiquement peu significative, bien que la proportion soit élevée pour les deux sexes, puisque près de la moitié des femmes (45 %) et des hommes (49 %) dans ce groupe de sévérité ont changé d'école.

Tableau 2
Expériences pédagogiques des Canadiens de 15 à 34 ans ayant une incapacité, selon le sexe et la sévérité de l'incapacité, 2017

	Incapacité quelconque		Incapacité moins sévère		Incapacité plus sévère	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	pourcentage					
Abandon des études						
En raison du manque d'appareils fonctionnels ou de services de soutien	9,4	12,1	5,2 *	10,1 ^E	21,2	16,8
En raison de leur état	29,1	28,8	22,5	24,0	47,2	40,4
Expériences d'apprentissage						
Commencé l'école plus tard	14,9	14,1	11,3	11,4	24,9	20,5
Suivi des cours en ligne ou à domicile	26,9 *	20,1	20,3	19,3	45,1 *	22,2
Changé d'école	25,7 *	31,6	18,8 *	24,5	45,0	49,1
Quitté leur milieu pour poursuivre leurs études	16,8	17,1	13,0	14,6	27,5	23,3
Inscrits à une école ou à des classes spéciales	17,2 *	32,6	12,1 *	24,2	31,2 *	53,3
Suivi moins de cours ou étudié moins de matières	40,2	40,8	33,4	33,4	59,0	59,1
Changé leur orientation scolaire	29,5	30,8	24,2	26,6	44,3	41,3
Choisi des cours ou une carrière en fonction de leur état	42,7	44,5	36,9	38,2	58,5	60,2
Mis fin à leurs études	31,4	30,1	23,6	27,5	52,8 *	36,5
Retournés à l'école pour se recycler	17,8	16,2	14,1	16,0	28,0 *	16,7
Assumé des coûts supplémentaires pour poursuivre leurs études	19,6	18,8	15,6	16,0	30,8	25,9
Pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel	39,6 *	48,0	33,2 *	42,7	57,2	61,0
Expériences sociales						
Évité par certaines personnes	26,7 *	34,3	18,1 *	25,1	50,4	56,8
Se sent exclu	45,3	44,4	37,4	36,0	66,9	65,2
Victime d'intimidation	38,2	40,8	31,1	34,8	58,0	55,8
L'une ou l'autre des réponses ci-dessus	56,1	56,6	48,4	49,2	77,4	75,0
Accessibilité de l'école						
Besoin d'installations adaptées	7,8	8,1	5,1 ^E	4,1 ^E	15,5	18,1
Installations adaptées mises à leur disposition	70,2	69,5	60,0 ^E	77,1	79,6	65,3
Besoin de transport adapté	3,4 ^{E*}	7,5	1,2 ^E	F	9,5 ^{E*}	19,9
Transport adapté mis à leur disposition	76,8	84,9	92,4	F	71,4 ^E	92,9
Besoin d'appareils fonctionnels ou de services de soutien	37,4 *	49,7	29,7 *	41,0	58,6 *	71,0
Appareils fonctionnels ou services de soutien mis à leur disposition	96,3	96,9	97,1	95,7	95,1	98,7

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de celle pour les hommes dans la même catégorie d'incapacité à $p < 0,05$

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017.

La proportion de femmes ayant une incapacité quelconque qui ont fréquenté une école ou des classes spéciales dans une école ordinaire en raison de leur état (17 %) était également significativement plus faible que la proportion d'hommes (33 %) ayant une incapacité quelconque. Cette différence était constante d'un groupe de sévérité à l'autre. Chez les personnes ayant une incapacité moins sévère, environ la moitié moins de femmes (12 %) que d'hommes (24 %) ont fréquenté une école ou des classes spéciales. Chez les personnes ayant une incapacité plus sévère, c'était le cas pour moins du tiers des femmes (31 %) et plus de la moitié des hommes (53 %).

Pour deux expériences d'apprentissage, les différences entre les sexes n'étaient apparentes que chez les personnes ayant des incapacités plus sévères. Plus de la moitié des femmes (53 %) ayant une incapacité plus sévère ont déclaré avoir interrompu leurs études en raison de leur état comparativement au tiers de leurs homologues masculins (37 %). De même, une proportion beaucoup plus élevée de femmes (28 %) que d'hommes (17 %) ayant une incapacité plus sévère sont retournées aux études pour se recycler.

Une proportion beaucoup plus faible de femmes (40 %) que d'hommes (48 %) ayant une incapacité quelconque ont déclaré qu'en raison de leur état, cela leur a pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel. Cependant, cette différence s'est limitée aux personnes ayant une incapacité moins sévère. Chez ces dernières, 33 % des femmes et 43 % des hommes ont déclaré avoir pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel, comparativement à 57 % des femmes et à 61 % des hommes ayant une incapacité plus sévère.

Dans l'ensemble, on a observé quelques différences dans les expériences d'apprentissage entre les hommes et les femmes ayant une incapacité. Parmi les personnes ayant une incapacité quelconque, une proportion significativement plus élevée de femmes que d'hommes ont effectué leurs études en ligne ou à domicile, mais une proportion significativement plus faible de femmes que d'hommes ont changé d'école, ont fréquenté une école ou des classes spéciales, ou ont mis plus de temps à terminer leurs études.

Expériences sociales

En général, les expériences sociales vécues à l'école étaient similaires entre les jeunes femmes et les jeunes hommes ayant une incapacité. Par exemple, 56 % des femmes et 57 % des hommes ayant une incapacité quelconque ont déclaré avoir vécu au moins une des trois expériences sociales négatives à l'école, c'est-à-dire être évité par certaines personnes, se sentir exclu ou être victime d'intimidation. Fait à noter, moins de femmes (27 %) que d'hommes (34 %) ont déclaré que certaines personnes les évitaient à l'école en raison de leur état. Cette différence rend principalement compte de la différence entre les femmes (18 %) et les hommes (25 %) parmi les personnes ayant une incapacité moins sévère, plutôt que parmi celles ayant une incapacité plus sévère. Aucune autre différence selon le sexe n'a été relevée.

Accessibilité de l'école

Dans le cadre de l'ECI, des questions ont été posées sur le besoin d'installations adaptées (p. ex. salles de classe accessibles, toilettes adaptées, rampes, ascenseurs) et de transport adapté pour se rendre à l'école, ainsi que sur le besoin d'appareils fonctionnels, de services de soutien, ou d'un programme d'études modifié. Celles-ci ont été suivies de questions visant à déterminer si ces mesures d'adaptation ont été mises à la disposition des répondants qui en avaient besoin.

Environ 8 % des femmes et des hommes ayant une incapacité quelconque ont déclaré avoir besoin d'installations adaptées et la majorité (70 %) ont dit que ce besoin avait été satisfait.

Un pourcentage significativement plus faible de femmes (3 %; à utiliser avec prudence) que d'hommes (8 %) ayant une incapacité quelconque ont déclaré avoir besoin de transport adapté pour se rendre à l'école. Ce besoin était concentré chez les personnes ayant une incapacité plus sévère. En effet, parmi ces dernières, 10 % (à utiliser avec prudence) des femmes et 20 % des hommes ont déclaré avoir besoin de transport adapté. Parmi les personnes qui en avaient besoin, environ 71 % (à utiliser avec prudence) des femmes et 93 % des hommes ayant une incapacité plus sévère ont déclaré que du transport adapté avait été mis à leur disposition.

Dans l'ensemble des groupes de sévérité, la proportion de femmes ayant déclaré avoir besoin d'appareils fonctionnels, de services de soutien ou d'un programme d'études modifié était significativement moins élevée que la proportion d'hommes. Parmi les personnes ayant une incapacité moins sévère, 30 % des femmes et 41 % des hommes ont déclaré avoir besoin de telles mesures d'adaptation. Pour la grande majorité des personnes de ce groupe de sévérité (97 % des femmes et 96 % des hommes), les mesures d'adaptation requises ont été mises à leur disposition. Parmi les personnes ayant une incapacité plus sévère, 59 % des femmes et 71 % des hommes ont déclaré avoir besoin d'appareils fonctionnels, de services de soutien ou d'un programme d'études modifié, et la majorité des femmes (95 %) et des hommes (99 %) de ce groupe y ont eu accès.

En somme, la proportion de femmes ayant déclaré avoir besoin de transport adapté, d'appareils fonctionnels ou de services de soutien pour fréquenter l'école était significativement plus faible que la proportion d'hommes, mais aucune autre différence selon le sexe n'a été enregistrée dans les expériences liées à l'accessibilité de l'école.

Conclusion

La présente étude repose sur les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 pour brosser un tableau exhaustif des expériences pédagogiques des femmes ayant une incapacité en comparaison des hommes ayant une incapacité. Dans l'ensemble, les résultats de la présente analyse indiquent qu'il y a plus de similitudes que de différences entre les femmes et les hommes à ce chapitre. Cependant, quelques différences sont dignes de mention.

Chez les personnes ayant une incapacité plus sévère, la proportion de femmes (45 %) ayant suivi des cours en ligne ou à domicile en raison de leur état était deux fois plus élevée que la proportion d'hommes (22 %)⁴. Cependant, l'analyse ne permet pas de déterminer si cette situation représente un avantage ou non pour les femmes, car aucune différence n'a été enregistrée entre les hommes et les femmes ayant une incapacité quant à leurs besoins (satisfaits ou non) en matière de mesures d'adaptation pour fréquenter l'école ou terminer des cours.

Comparativement aux hommes, une plus petite proportion de femmes ayant une incapacité ont fréquenté une école ou des classes spéciales. Cette différence pourrait être liée, au moins en partie, aux différences entre les sexes dans les types d'incapacités qui sont habituellement pris en compte pour offrir des classes spéciales (p. ex. les troubles de l'apprentissage, qui sont plus fréquents chez les hommes que chez les femmes) (Oswald et coll., 2003). En raison des limites des données et de la présence de comorbidités chez les répondants de l'ECI (58 % des femmes et 55 % des hommes avaient de multiples incapacités⁵), il n'a pas été possible d'examiner la manière dont certains types d'incapacité peuvent contribuer aux différences entre les sexes dans les expériences relatives à l'éducation spécialisée et à d'autres expériences pédagogiques. L'écart dans la fréquentation scolaire pourrait aussi être attribuable à la proportion plus élevée de femmes ayant effectué leurs études en ligne ou à domicile.

À l'instar des tendances observées dans la population générale, les femmes ayant une incapacité ont fait état de niveaux de scolarité plus élevés que les hommes. Or, malgré cet avantage, une plus grande proportion de femmes (53 %) que d'hommes (37 %) ayant une incapacité plus sévère ont déclaré avoir interrompu leurs études en raison de leur état.

4. Ce constat est fondé sur des données préalables à la pandémie. L'accès à la formation en ligne et son utilisation par les personnes ayant une incapacité ont peut-être changé depuis la tenue de l'ECI.

5. Par exemple, une personne ayant un trouble de l'apprentissage peut aussi avoir un trouble de la mémoire, et il est compliqué d'un point de vue méthodologique de démêler leurs associations indépendantes avec les expériences scolaires.

Pour de nombreuses expériences pédagogiques, les hommes ayant une incapacité ont déclaré être plus désavantagés que les femmes. Chez les personnes ayant une incapacité moins sévère, la proportion d'hommes (10 %; à utiliser avec prudence) ayant mis fin à leurs études en raison du manque d'appareils fonctionnels ou de services de soutien est deux fois plus élevée que la proportion de femmes (5 %). Alors que la proportion d'hommes ayant déclaré avoir besoin d'appareils fonctionnels et de services de soutien était plus prononcée que la proportion de femmes (50 % par rapport à 37 %), l'accès à ces appareils et services ne présentait aucune différence significative selon le sexe. Les hommes étaient également proportionnellement plus nombreux à déclarer avoir besoin de transport adapté pour se rendre à l'école. Enfin, une plus grande proportion d'hommes que de femmes ont déclaré qu'en raison de leur état, ils avaient dû changer d'école et qu'il leur avait fallu plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel.

Les résultats de la présente étude mettent en lumière les différences sur le plan des expériences pédagogiques entre les femmes et les hommes ayant une incapacité. D'autres recherches seront nécessaires pour mieux comprendre les facteurs qui peuvent être associés à ces différences, et pour déterminer si ces différences varient selon le type d'incapacité et les caractéristiques démographiques. En raison des limites des données, il n'a pas été possible de mener une analyse plus approfondie de ces questions et les différences présentées ci-dessus se veulent globales. Les résultats n'excluent pas la possibilité que d'autres facteurs puissent contribuer aux différences entre les femmes et les hommes. De plus, les questions de l'ECI sur les expériences pédagogiques ont été posées uniquement aux personnes qui étaient aux études au moment de l'enquête ou au cours des cinq années précédentes. Les données ne permettent donc pas de déterminer s'il y a des différences dans les obstacles à la fréquentation scolaire et dans les expériences pédagogiques entre les femmes et les hommes qui n'étaient pas aux études.

Bibliographie

Arim, R., et M. Frenette. 2019. *Les problèmes de santé mentale et les troubles neurodéveloppementaux font-ils obstacle à l'accès aux études postsecondaires?* Direction des études analytiques : documents de recherche, n° 417. Produit n° 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Burlock, A. 2017. « Les femmes ayant une incapacité ». Dans *Femmes au Canada : rapport statistique fondé sur le sexe*. Produit n° 89-503-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Chatzitheochari, S., et L. Platt. 2019. « Disability differentials in educational attainment in England: Primary and secondary effects ». *The British Journal of Sociology* 70 (2) : 502 à 525.

Cloutier, E., C. Grondin et A. Lévesque. 2018. « Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : Guide des concepts et méthodes ». *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité*. Produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Grondin, C. 2016. « Nouvelle mesure de l'incapacité dans les enquêtes : questions d'identification des incapacités ». *Rapports sur l'Enquête canadienne sur l'incapacité*. Produit n° 89-654-X au catalogue de Statistique Canada. Ottawa : Statistique Canada.

Kimball, E.W., R.S. Wells, B.J. Ostiguy, C.A. Manly et A.A. Lauterbach. 2016. « Students with disabilities in higher education: A review of the literature and an agenda for future research ». *Higher Education: Handbook of Theory and Research* 31 : 91 à 156.

Oswald, D.P., A.M. Best, M.J. Coutinho et H.A. Nagle. 2003. « Trends in the special education identification rates of boys and girls: A call for research and change ». *Exceptionality* 11 (4) : 223 à 237.

Queirós, F.C., G.L. Wehby et C.T. Halpern. 2015. « Developmental disabilities and socioeconomic outcomes in young adulthood ». *Public Health Reports* 130 (3) : 213 à 221.

Shandra, C.L., et D.P. Hogan. 2009. « The educational attainment process among adolescents with disabilities and children of parents with disabilities ». *International Journal of Disability, Development and Education* 56 (4) : 363 à 379.

Statistique Canada. 2018. [Tableau 13-10-0378-01. Plus haut certificat, diplôme ou grade des personnes avec et sans incapacité âgées de 25 à 64 ans, selon la sévérité, le groupe d'âge et le sexe, Canada.](https://doi.org/10.25318/1310037801-fra) <https://doi.org/10.25318/1310037801-fra>.